



BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

[www.mairie-cestas.fr](http://www.mairie-cestas.fr)

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

**ARRETE DU MAIRE N° SG/241/2022**

**OBJET : Autorisation de stationnement d'un camion de levage (manuscopique) – 28 allée du Carretey à Cestas.**

Le Maire de la Commune de Cestas,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2212-1, L 2212-1 et L 2122-28 et R610-5 du code pénal ;

VU le code de la Voirie Routière, et notamment l'article L 113-1 et les suivants ;

VU le Code de la Route, et notamment les articles R. 411-8, R. 413-1, R. 417-10 et R. 417-12 ;

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4<sup>ème</sup> partie, signalisation de prescription ;

VU la demande en date du 15 septembre 2022 de l'entreprise SOHE BOIS, 5 route de Haux 33670 CREON, à l'effet de réserver une place de stationnement pour un camion de levage, en vue d'assurer une surélévation bois de l'habitation sise 28 allée du Carretey à CESTAS ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité publique de compléter les dispositions prises conformément au Code de la Route sur certaines voies ouvertes à la circulation publique ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Devant le n° 28 allée du Carretey, un emplacement sera réservé pour le stationnement d'un engin de levage afin de réaliser une surélévation bois. Un droit de passage sera réservé pour les piétons.

**du 21 septembre au 30 septembre 2022 entre 8h00 et 17h00**

**ARTICLE 2 :** Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par la mise en place d'une signalisation temporaire, conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967. L'entreprise en charge des travaux devra mettre en place une signalisation pour neutraliser les places et la maintenir en bon état pendant toute la durée de l'opération.

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Cestas
- M. le chef de la Police Municipale
- M. le Chef de Centre de Secours de Cestas
- Le Directeur de SOHE BOIS

**CESTAS, le 19 septembre 2022**

Le Maire

Pierre DUCOUT

*Pour le Maire, l'Adjoint délégué à*

*l'Urbanisme, aux Travaux*

*Arrêté n° SG/159/2020 du 3/06/2020*



**Henri CELAN**